

Conditions de participation

« Jeu-concours Philips Ambilight TV – Bring it Home »

1. Conditions de participation

- a. La participation au jeu-concours « **Philips Ambilight TV - Bring it Home** » n'est possible que sous réserve de l'acceptation des présentes conditions de participation.
- b. L'organisateur est **TP VISION EUROPE B.V.**, succursale en Allemagne, sise Shanghaiallee 9, 20457 Hambourg. Seuls les particuliers (consommateurs) **âgés d'au moins 18 ans, résidant en Allemagne, en Autriche ou en Suisse, ayant acheté un appareil participant à la promotion auprès d'un revendeur participant et disposant d'une adresse e-mail valide ainsi que d'un numéro IBAN sont autorisés à participer.** Chaque numéro IBAN ne peut être attribué qu'à une seule personne. Les employés de Philips GmbH, de Philips AG, de TP Vision Europe B.V. (ci-après dénommée « TP Vision »), de Lilarot GmbH, d'I-production cms GmbH et les autres employés des entreprises participant à l'organisation et à la mise en œuvre de la promotion (ainsi que leurs proches) sont exclus de la participation. Les distributeurs et autres revendeurs, ainsi que leurs employés et leurs proches, sont également exclus de la promotion. Les grossistes et les détaillants ne sont pas autorisés à participer au nom de leurs clients.
- c. Les présentes conditions de participation s'appliquent au tirage au sort d'un total de **50 gains pendant la période du 15.05.2026 au 19.07.2026.** Sont mis en jeu **50 gains** sous la forme du remboursement du prix d'achat figurant sur le justificatif d'achat, conformément aux présentes conditions.
- d. Les noms et adresses des revendeurs participants peuvent être consultés sur www.ambilight-erlebnis.de.
- e. Le participant doit se faire établir une facture conforme par le revendeur physique ou en ligne auprès duquel il achète le produit promotionnel. Les bons de livraison, confirmations de commande ou reçus simples ne sont pas suffisants.
- f. Chaque foyer (combinaison e-mail/IBAN) ne peut participer au jeu-concours qu'avec un seul produit promotionnel.
- g. La participation n'est possible qu'une seule fois par produit promotionnel. Les participations multiples avec le même justificatif d'achat sont exclues, même si plusieurs produits promotionnels figurent sur le justificatif.
- h. La participation est autorisée uniquement en son propre nom.
- i. La participation en ligne ne peut être enregistrée qu'une seule fois.
- j. Le jeu-concours n'est pas cumulable avec d'autres promotions de TP Vision, sauf mention expresse contraire.
- k. Le jeu-concours concerne exclusivement les produits promotionnels participants. TP Vision ne garantit pas la disponibilité des produits promotionnels chez les revendeurs participants.
- l. TP Vision se réserve le droit d'exclure des participants en cas de fausses déclarations, de tentatives de manipulation ou de violation des présentes conditions de participation. Dans ces cas, les gains peuvent également être annulés et réclamés ultérieurement.

2. Déroulement de la promotion

- a. a. Pour participer au jeu-concours, les participants doivent acheter, pendant la période promotionnelle du **15.05.2026 au 19.07.2026** (la date figurant sur le justificatif d'achat faisant foi), un produit promotionnel participant portant l'un des numéros de modèle listés ci-dessous auprès d'un revendeur participant en Allemagne, en Autriche ou en Suisse, puis s'inscrire avec succès au plus tard le **26.07.2026 à 23 h 59** sur le site www.ambilight-erlebnis.de. Les produits promotionnels participants sont exclusivement les modèles de téléviseurs Philips suivants:

Modèles en promotion			
77OLED950/12	55PUS9080/12	75PUS8500/12	55OLED811/12
77OLED910/12	50PUS9080/12	65PUS8500/12	65OLED801/12
65OLED950/12	43PUS9080/12	55PUS8500/12	55OLED801/12
65OLED910/12	65PUS9060/12	50PUS8500/12	55OLED761/12
55OLED910/12	55PUS9060/12	43PUS8500/12	65PQS9081/12
77OLED810/12	50PUS9060/12	55PUS8450/12	55PQS9081/12
65OLED850/12	43PUS9060/12	43PUS8450/12	50PQS9081/12
65OLED810/12	85PUS9000/12	65PUS8400/12	43PQS9081/12
55OLED850/12	75PUS9000/12	55PUS8400/12	75PQS9001/12

55OLED810/12	65PUS9000/12	50PUS8400/12	65PQS9001/12
48OLED810/12	55PUS9000/12	43PUS8400/12	55PQS9001/12
42OLED810/12	50PUS9000/12	65PUS8000/12	50PQS9001/12
77OLED760/12	43PUS9000/12	55PUS8000/12	43PQS9001/12
65OLED760/12	65PUS8600/12	50PUS8000/12	65PQS8501/12
55OLED760/12	55PUS8600/12	43PUS8000/12	55PQS8501/12
48OLED760/12	43PUS8600/12	32PFS6950/12	65PUS8001/12
85MLED910/12	65PUS8550/12	32PFS6900/12	55PUS8001/12
75MLED910/12	55PUS8550/12	55OLED911/12	50PUS8001/12
65MLED910/12	50PUS8550/12	48OLED911/12	43PUS8001/12
55MLED910/12	43PUS8550/12	48OLED901/12	32PQS6951/12
65PUS9080/12	85PUS8500/12	42OLED901/12	40PQS6901/12
			32PQS6901/12

Tous les autres produits Philips non mentionnés ici sont exclus de la promotion.

- b. La participation au jeu-concours nécessite la réalisation des étapes suivantes :
- i. Achat d'un produit promotionnel Philips participant pendant la période promotionnelle auprès d'un revendeur participant.
 - ii. Inscription au plus tard le **26.07.2026 à 23 h 59** sur www.ambilight-erlebnis.de, en indiquant :
 - nom et prénom complets
 - adresse e-mail
 - IBAN
 - numéro de modèle / désignation du type du produit promotionnel acheté
 - numéro de série
 - pays de résidence
 - ainsi que le téléchargement d'un justificatif d'achat (facture ou ticket de caisse).
 - iii. Le justificatif d'achat doit indiquer clairement et intégralement :
 - le nom du revendeur
 - le numéro de facture / du ticket
 - la date d'achat
 - le prix d'achat
 - la TVA indiquée
- Une seule preuve d'achat doit apparaître sur l'image téléchargée. Les téléchargements flous ou incomplets ne seront pas acceptés.
- iv. Les données produit et personnelles demandées lors de l'inscription doivent être complètes et exactes. Toute participation par voie postale est exclue.
 - v. Après une inscription réussie, le participant reçoit une confirmation par e-mail.
 - vi. Les inscriptions incomplètes, incorrectes et/ou non confirmées ne seront pas prises en compte pour le jeu-concours.

3. Gains et détermination des gagnants

- a. Parmi tous les participants remplissant les conditions visées aux points 1 a–l et 2 a–c, TP Vision (ou une agence mandatée par TP Vision) tirera au sort, selon le principe du hasard, un total de **50 gagnants**.
- b. Chaque gagnant reçoit **le remboursement du prix d'achat figurant sur le justificatif d'achat du produit promotionnel acquis**.
- c. Chaque participant ne peut gagner qu'une seule fois.
- d. Les gagnants seront informés par e-mail au plus tard le **07.08.2026**.
- e. Si un gagnant ne répond pas dans un délai de **7 jours calendaires** suivant l'envoi de la notification de gain, son droit au gain expire sans compensation et un gagnant de remplacement sera tiré au sort. L'exactitude des coordonnées fournies relève de la responsabilité du participant.
- f. Tout paiement en espèces au-delà du remboursement du prix d'achat est exclu.
- g. Le gain n'est ni cessible ni échangeable.
- h. Si un gain n'est pas accepté ou qu'un gagnant ne peut être joint, le droit au gain expire et un gagnant de remplacement est tiré au sort.
- i. Le paiement s'effectue exclusivement par virement bancaire sur l'IBAN indiqué lors de l'inscription.

- j. Le participant est tenu d'indiquer un IBAN correct et établi à son nom. Les paiements sont effectués uniquement vers des comptes situés dans l'espace SEPA (UE/EEE ainsi que la Suisse).
- k. En cas de coordonnées bancaires incorrectes, incomplètes ou ne pouvant être attribuées au participant, TP Vision se réserve le droit de suspendre le paiement jusqu'à réception de données correctes.
- l. Si, malgré une demande, aucune correction des données bancaires n'est effectuée dans un délai de 14 jours, le droit au gain expire sans compensation.
- m. TP Vision n'est pas responsable des retards ou des non-paiements dus à des informations incorrectes ou incomplètes fournies par le participant.
- n. Le paiement est effectué dans un délai d'environ **4 semaines après vérification réussie**.
- o. Le paiement est soumis à la condition que le produit promotionnel acheté n'ait pas été retourné et que le contrat de vente n'ait pas été annulé, et que toutes les conditions de participation aient été respectées. En cas de retour, le droit au gain est annulé ; les montants déjà versés devront être remboursés.
- p. Toute obligation fiscale liée au gain incombe au gagnant concerné.

4. Protection des données

- a. Les données personnelles collectées dans le cadre de cette action sont traitées conjointement par TP Vision, Lilarot GmbH et I-production cms GmbH et sont conservées exclusivement aux fins de la mise en œuvre de l'action, notamment pour informer sur l'état de traitement de la promotion, conformément aux directives de protection des données de TP Vision. TP Vision, Lilarot GmbH et I-production cms GmbH ont conclu le contrat légalement requis régissant les responsabilités et obligations en matière de protection des données.
- b. Lorsque les données personnelles ne sont plus nécessaires à la réalisation de l'action, elles seront immédiatement supprimées ou bloquées par TP Vision ainsi que par Lilarot GmbH et I-production cms GmbH, sous réserve des obligations légales de conservation. En participant à l'action, chaque participant accepte également les politiques de protection des données. La politique de confidentialité de TP Vision est disponible sur <http://www.tpvision.com/privacy-policy/>

5. Organisateur

TP Vision Europe B.V., Succursale Allemagne
 Shanghaiallee 9
 20457 Hambourg

En cas de questions ou de problèmes lors de l'inscription sur le site <https://www.ambilight-erlebnis.de/>, vous pouvez nous contacter via <https://tv-sound-monitors.philips.com/s/contactsupport?language=fr>

TP Vision est l'organisateur et a confié la mise en œuvre de l'action à Lilarot GmbH et I-production cms GmbH.

6. Dispositions finales

- a. L'organisateur de la promotion se réserve le droit de mettre fin à la promotion sans préavis ou de modifier/adapter les conditions de participation à tout moment, en cas de circonstances imprévues et/ou de motifs légitimes (p. ex. problèmes techniques, abus ou raisons juridiques).
- b. TP Vision, Lilarot GmbH et I-production cms GmbH déclinent toute responsabilité pour les demandes de dommages-intérêts de quelque nature que ce soit résultant de la participation ou de l'impossibilité de participer à cette action. Ils ne sauraient non plus être tenus responsables des dommages ou dysfonctionnements liés à des perturbations techniques, virus informatiques, interruptions de connexion internet ou autres causes indépendantes de leur volonté. Ils déclinent également toute responsabilité pour les dommages résultant d'informations manquantes ou incorrectes fournies par le participant, ainsi que pour les liens défectueux ou les pages de promotion techniquement défailtantes ou incomplètes.
- c. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation s'avéraient invalides ou si une lacune existait, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les dispositions invalides ou manquantes seront remplacées par celles se rapprochant le plus de l'objectif contractuel et des exigences légales.
- d. Les présentes conditions de participation sont soumises au droit allemand. Le tribunal compétent pour tout litige découlant des présentes conditions et/ou de cette action est celui compétent pour Hambourg. Ce choix de droit s'applique uniquement dans la mesure où il ne prive pas le participant de la protection accordée par les dispositions impératives du droit de l'État dans lequel il a sa résidence habituelle.